



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2023 – 153

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations*

**CULTURE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DU GYMNASE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SIEL BLEU**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre est partenaire de la 6ème édition du Programme Prévention Santé Sénior, programme de promotion de l'activité physique pour les personnes de plus de 65 ans organisé par l'association Siel Bleu ;
- Considérant que ces animations sont gratuites pour les habitants de Tonnerre de plus de 65 ans et qu'à ce titre la collectivité souhaite faciliter leur réalisation ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de salle au profit de l'association Siel Bleu, aux conditions suivantes :
  - Local : salle de danse du gymnase A. Minard
  - Durée : chaque lundi de 9h00 à 10h30 du 11/09/2023 au 31/05/2024,
  - Montant : à titre gracieux,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité ou de l'association.



A Tonnerre, le 21 août 2023,  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre